

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, et le trente mars à 14h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

Présents : MARTIN M – BARKATOFF JC– LEVE C – CHAPUIS D – MAURICE MC – MALNOURY B

Procuration : COLLADO JP

Absents : LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L

Secrétaire de séance : MAURICE MC

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « SERVICE DES EAUX »

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2011 « SERVICE DES EAUX » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 26 790.09€

Dépenses : 26 865.26€

Soit un déficit de 75.17€

INVESTISSEMENT

Recettes : 18 214.34€

Dépenses : 76 182.40€

Soit un déficit de 57 968.06€

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « COMMUNE »

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2011 « COMMUNE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 118 132.30€

Dépenses : 102 543.19€

Soit un excédent de 15 589.11€

INVESTISSEMENT

Recettes : 150 385.14€

Dépenses : 59 158.97€

Soit un excédent de 91 226.17€

COMPTES DE GESTION 2011

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2011 « COMMUNE » et « SERVICE DES EAUX » présenté par le receveur municipal de Venarey les Laumes et n'émet aucune réserve.

VOTE DES 4 TAXES 2012

Après exposé du maire sur la réforme des taxes, le conseil municipal décide de fixer les 4 taxes pour 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation = 14.01%
- Taxe foncière bâti = 12.70%
- Taxe foncière non bâti = 48.40%
- CFE = 12.61%

BUDGET PRIMITIF 2012 « SERVICE DES EAUX »

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « service des eaux » pour l'année 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 70 189.39€

Dépenses : 36 210.00€

INVESTISSEMENT

Recettes : 77 280.65€

Dépenses : 35 250.00€

BUDGET PRIMITIF 2012 « COMMUNE »

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « commune » pour l'année 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 190.072.27€

Dépenses : 190 072.27€

INVESTISSEMENT

Recettes : 142 300€

Dépenses : 127 100€

LOCATION LOGEMENT 3 ROUTE DE MAGNY

Parmi les différentes candidatures, le conseil municipal décide de louer le logement communal sis 3 route de Magny à Mr GIRARD Denis à compter du 1^{er} mai 2012, pour un loyer mensuel de 264€ et des charges mensuelles de 15€ et une caution de 264€. Le conseil municipal mandate le maire pour faire rédiger le bail de location par CDH PACT et pour le signer.

REMBOURSEMENT DE CAUTION

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 154.42€ relatif à la caution du logement sis 3 route de Magny à Mr ETHEVENON Jacky (soit retrait de 5 sacs de granulés de bois + 7h00 de ménage).

LOCATION DU FOYER AU CENTRE AERE

Le conseil municipal décide mettre à disposition le foyer avec une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 20€/jour d'occupation. Les dates retenues pour cette année sont du 23 avril au 4 mai 2012 puis du 9 juillet au 3 août 2012. Il est demandé de rendre la salle propre et les frigos libérés chaque vendredi soir. Un état des lieux sera fait à chaque fin de période.

CONVENTION ACTES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention ACTES, pour la télétransmission des actes budgétaires et réglementaires avec la Préfecture de Côte d'Or.

ADHESION AU GIP E-BOURGOGNE

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics et de désigner *Gilles SEYTRE*, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et *Michel MARTIN*, en tant que membre suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1996 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés les 26 et 30 avril 2012. En cas d'urgence, merci de joindre le maire ou les adjoints.

Le Maire,